

MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

REUNION PUBLIQUE DU 05 MARS 2024 RENCONTRE AVEC LES HABITANTS DU FAYET POUR LA PRESENTATION DES TRAVAUX DE VALORISATION DU PARC THERMAL ET DU PLANNING DES TRAVAUX

<u>Présents Municipalité</u>: Jean Marc PEILLEX, Marie Christine DAYVE, Michel STROPIANO, Claudette ABBE-DAVOINE, Alain DELACHAT, Bernard SEJALON, Rémi BOUTROIS, Daniel DENERI, Monique RACT, Gabriel GRANDJACQUES.

Excusée Municipalité:

Services municipaux: Marc SIROP, Nicolas SCULFORT, Laurent CLAUDEL.

Secrétaire de séance : Laurent CLAUDEL.

Après avoir salué l'assemblée présente, Monsieur le Maire évoque l'objet de ce temps d'échanges sur les travaux de valorisation du parc thermal.

Ces derniers vont commencer le 25 mars prochain et ont pour objectif de remettre en valeur le parc thermal tant dans son cheminement en direction des thermes que des sentiers des vallons. Ce programme d'investissement est par ailleurs soutenu par l'Etat.

Monsieur le Maire précise que durant ces travaux l'établissement thermal restera ouvert et que les travaux de l'ascenseur des thermes se poursuivront. L'ensemble apportera une forte attractivité du secteur pour les habitants du Fayet, les visiteurs, les curistes. Le parc thermal est un lieu de vie, de cohésion qui mérite une reprise en profondeur de ces circulations et paysagements.

Le déroulé du programme de travaux s'effectuera selon la chronologie suivante :

- Réfection de la porte d'entrée du parc thermal en revenant à la configuration antérieure du mur d'enceinte (concave en entrant) et déplacement des quatre places de stationnement le long du mur d'accès de la résidence « Le Savoie ».
- Amélioration de la lisibilité du cheminement piétons depuis la porte d'entrée par un tracé plus cohérent évitant aux piétons de se trouver sur la voie de circulation des véhicules, une requalification de la surface de ce sentier le long du Bonnant et un cheminement sécurisé entre l'établissement thermal et la gare de l'ascenseur des thermes.
- Rénovation des massifs floraux du parc thermal par le service des espaces verts de la Commune.
- A partir du rocher du cerf, l'ensemble des parkings actuellement en tout-venant sera retravaillé sous forme de poches de stationnement. L'objectif est de rendre cet espace moins impactant visuellement par un calepinage arboré entre chaque poche de stationnement.
- L'allée des tilleuls sera également requalifiée en créant des îlots d'aisance aux pieds des arbres, la réduction du gabarit de la route à 5,40 m permettant la réduction de la vitesse de circulation des véhicules et le positionnement de quatre places dédiées aux campings car avec recharge électrique et borne de vidange.
- L'éclairage public de l'allée sera repris en intégrant par ailleurs une vidéoprotection du périmètre du parc thermal.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

- L'établissement thermal sera par ailleurs alimenté par le gaz de ville et viendra en substitution des cuves de gaz actuelles.

Les travaux de VRD seront menés par le groupement Colas/Benédetti-Guelpa et les enrobés de la voie de circulation seront issus de produits recyclés et les parkings bénéficieront d'un bitume perméable.

Les travaux de paysagement et d'élagage ont été confiés à la société Roguet et à Monsieur Olivier Daligault.

Les travaux d'éclairage public et de vidéo seront menés par la Commune de Saint-Gervais.

Monsieur le Maire précise qu'il est envisagé le déploiement d'un service de navettes entre le parking du Fayet (200 places) et les thermes pendant ces phases de travaux qui se dérouleront selon le planning suivant :

- Entrée du parc thermal, du 25 mars au 26 avril,
- Parkings, voie d'accès, du 25 mars au 1er juillet.

Une deuxième phase de travaux portera sur la réfection des sentiers des vallons des thermes (belvédère, mobilier) et un nettoyage des arbres morts sera réalisé.

Pour répondre aux questionnements du public, Monsieur le Maire précise :

- Le revêtement des cheminements piétons sera à l'identique des matériaux actuels soit de la pierre du Salève.
- Les zones de stationnements de vélos seront finalisées par la pose d'arceaux à l'identique du modèle existant sur la Commune.
- Le projet n'a pas pour objectif une évolution du trafic routier dans le parc thermal. Les stationnements remis à neuf n'accentueront pas le nombre de places disponibles et l'ascenseur des thermes est un moyen de transport de promenade entre le parc thermal et le bourg.
- L'amplitude horaire de l'ascenseur des thermes reste à définir en fonction des besoins des usagers et d'une prise en compte de la sécurité des personnes sur les horaires de nuit. Le principe d'horaires distincts en été et en hiver pourra être envisagé.

En complément, Monsieur le Maire évoque que l'ascenseur des thermes s'intègre dans un projet global révolutionnant les mobilités tant à l'échelle de la Commune que des connexions avec les réseaux publics extérieurs. La livraison du Valléen permettra de créer le chaînon manquant pour la liaison domicile/travail par transport public avec son arrivée à la gare SNCF, le réseau Facilibus intégrera une ligne à l'année, le développement des services du Montenbus par la Communauté de Communes fluidifie la libre circulation des usagers sans véhicules, la mise à disposition de véhicules électriques sur le parvis de la gare rendra un nouveau service de mobilité décarboné. Ces innovations sont un bond en avant tant technologique que d'appropriation future des usagers. Nous sommes à l'aube d'une transformation de la mobilité en montagne.

Concernant les travaux du Valléen, Monsieur le Maire informe des impacts sur les circulations au Fayet :

- Pose d'un portique de protection dans la rue du Faucigny fin avril, début mai avec modification des circulations des véhicules (sortie par la rue des Ecoles).
- Pose de la drisse de tirage du câble entre la gare aval sur le parvis SNCF et les pylônes par un moyen héliporté. Des coupures par période de 20 minutes seront programmées.



MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS

Il est à noter que ces travaux dépendent de la phase de consignation de la ligne RTE de 62 KV programmée le 15 mai.

A l'issue de la livraison du Valléen, le travail d'échanges avec la SNCF, la Région et le Département reprendront pour redéfinir les besoins de stationnements sur les parkings du parvis de la gare avec une clé de financement entre les collectivités.

A la demande du public, l'installation de places de parkings en zone bleue sera envisagée devant le cimetière pour éviter les voitures ventouses.

Pour répondre à une question du public, Monsieur le Maire précise que la restauration de la chapelle des Thermes est programmée courant 2025.

Le Maire,

Conseiller départemental

dy Canton dy Mont-Blanc

Jean-Marc PEILLEX